



COMPTE-RENDU - CONSEIL DU 15 MAI 2014 – EURRE

56 PRÉSENTS :

MMES BESSON C., CASTON J., MATHIEU C., PICCHI I., CHALEAT R., MARTIN B., PARET M., BOYRON C., DESAILLOUD V., LIARDET C., PIERI A., FAURIEL H., GRANGEON S., PASQUET N., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MM. CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., MAGNON B., AUDRAS G., ANDRE P., DELALLE B., FARNIER R., VIGNE M., SERRET J., FAVRE M., MOREL L., GAUDET JM., ARNAUD R., VAUCOULOUX M., BOUTARIN P., CAILLET C., BONNET C., HILAIRE JL, BERNARD O., FAYARD F., DERE L., PLANET F., VENEL G., AURIAS C., FAYOLLET J., MACAK JP., MALSERT J., MACLIN B., COMBE C., ANDEOL JP., TRICHARD C., BOUVIER JM., POURRET G., GILES M., DU GARREAU DE LA MECHENIE X., GILLES D., PERVIER Y., FREYDT A., KRIER S., FANGEAT B.

6 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MME GAILLARDET AM., DILLE Y., JACQUOT C.
MM JAY M., ESTEOULLE R., DRUGUET R.

1 ABSENT EXCUSE :

MM LOTHE J.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / POLE RESSOURCES

Administration générale

1. Fixation du nombre de membres du Bureau
2. Election des membres du Bureau
3. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
4. Délégation du Conseil au Président
5. Délégation du Conseil au Bureau
6. Choix du mode de scrutin pour l'élection des membres du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale et vote des membres du CIAS
7. Délégations aux organismes extérieurs
8. Retrait de 6 communes du canton de Bourdeaux

Ressources humaines

9. Avancement de grades 2014 – création de postes
10. Autorisation au Président pour le recrutement des non titulaires (remplacement et accroissement d'activités)

Le Président, Jean Serret, explique que l'exécutif s'est déjà réuni 2 fois.

Il rend compte à l'assemblée des délégations de fonctions données à chaque Vice-Président, à savoir :

1^{er} Vice-Président : Jean Marc Bouvier

- les moyens transversaux (moins les bâtiments intercommunaux, les services techniques et la politique d'achat) : campus, fibre, outils de communication, ...
- la SEML
- l'énergie (hors DOREMI)
- la coordination Biovallée®

2^{ème} Vice-Président : Olivier Bernard

- la petite enfance
- l'enfance / jeunesse

3^{ème} Vice-Président : Claude Aurias

- la gestion des déchets

4^{ème} Vice-Président : Robert Arnaud

- les finances
- les ressources humaines
- DOREMI

5^{ème} Vice-Présidente : Béatrice Martin

- la mutualisation et les services aux communes (hors de la mutualisation de l'urbanisme)
- le CIAS
- LEADER et CDDRA
- la santé

6^{ème} Vice-Président : Jacques Fayollet

- l'urbanisme y compris le service mutualisé, le SIG et le SCOT
- l'habitat
- les bâtiments intercommunaux (non affectés à d'autres délégations)
- gestion des risques majeurs (hors PPRI)

7^{ème} Vice-Président : Francis Fayard

- l'économie : le commerce, l'artisanat (hors artisanat d'art), la création d'entreprises, le développement d'entreprises, l'installation d'entreprises, les parcs d'activités, l'immobilier d'entreprises, l'Economie Sociale et Solidaire
- la coordination de l'équipe économie/tourisme/agroalimentaire

8^{ème} Vice-Président : Yves Pervier

- l'économie touristique et l'artisanat d'art

9^{ème} Vice-Président : Serge Krier

- l'agriculture et l'agroalimentaire

10^{ème} Vice-Président : Jean Louis Hilaire

- les moyens généraux (rationalisation des services techniques : équipe patrimoine, cantonnier(s) intercommunal(aux), entretien des chemins)
- politique d'achat
- la réserve naturelle et la gare des ramières
- la coopération internationale (Thiangol, Pas des Huguenots et volet international de Leader)

11^{ème} Vice-Président : Gilbert Pourret

- la ruralité et services publics
- les CIL
- Biodiversité

Il souligne que la politique de l'eau et des rivières ne fait pas encore partie des domaines d'activités délégués bien que le territoire de la CCVD soit fortement concernée par ce sujet. Aussi, suite à un rendez-vous avec Monsieur Gérard Crozier, il fait part à l'assemblée que la commune d'Alex sera représentée dans l'exécutif par Monsieur Gérard Crozier, ancien Vice-Président très investi dans ce domaine d'activités lors du précédent mandat.

Ainsi, lors du prochain Conseil, il proposera d'élire Monsieur Gérard Crozier 12^{ème} Vice-Président qui aura en charge l'eau et les rivières.

Monsieur Gérard Crozier remercie le Président pour cette intervention et confirme que, suite à un entretien téléphonique, il fait part de la satisfaction du maire d'Allex de voir que, par son nombre d'habitants et son potentiel, la commune ne soit pas mise à l'écart des décisions importantes de développement du territoire.

Il ajoute aussi que « l'honneur est de savoir perdre, l'honneur est de savoir gagner. La richesse est de savoir tourner la page ».

Dans cet esprit, il accepte la proposition de Monsieur Jean Serret de candidater comme Vice-Président chargé de la politique de l'eau et des rivières.

Il ajoute également que la presse a fait part de propos très irrévérencieux envers Monsieur Jean Serret. Or, son équipe et lui-même n'ont jamais tenu de tels propos.

Il pense avoir travaillé en bonne intelligence lors du précédent mandat et s'engage à servir le territoire de la même façon.

I – POLE RESSOURCES

Point 1 Fixation du nombre de membres du Bureau

Suite à l'élection du Président et des Vice-Présidents lors du dernier conseil, il convient de déterminer le nombre de membres du Bureau à élire.

Conformément d'une part à l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que :

"le bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres"

et d'autre part aux statuts de la Communauté de Communes du Val de Drôme précisant que :

"le Conseil élit parmi ses membres un Bureau. Chaque canton de l'aire de la communauté de communes est représenté par trois membres au moins, dont un membre désigné par chacune des deux villes de Livron et Loriol".

Le Président rappelle que, précédemment, le Bureau comprenait 28 membres.

Il propose d'élargir la composition du Bureau à 19 autres membres. Le Bureau sera ainsi composé de 31 (trente et un) membres.

Le Conseil :

- fixe à 31 (trente et un) le nombre de conseillers qui siègeront au Bureau**
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Point 2 Election des membres du Bureau

Le Président a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L5211-1 du CGCT était remplie.

Il rappelle ensuite que le scrutin uninominal se déroule à bulletins secrets.

Compte-tenu de l'élection du Président et des 11 Vice-Présidents et que le bureau comprend 31 membres, il reste 19 autres membres à élire pour constituer le Bureau.

Monsieur Claude Trichard a été désigné secrétaire de séance. Messieurs Claude Aurias et Gilbert Pourret ont été désignés assesseurs.

Suite à l'appel à candidatures et au déroulement de chaque vote, le résultat est le suivant :

Monsieur	ANDRE	Philippe	CHABRILLAN
Monsieur	BALZ	Rodophe	EYGLUY ESCOULIN
Monsieur	CAILLET	Christian	LA REPARA AURIPLÉS
Monsieur	CHAGNON	Jean Michel	ALLEX
Madame	CHALEAT	Régine	EURRE
Monsieur	CROZIER	Gérard	ALLEX
Monsieur	DELALLE	Bertrand	CLIOUSCLAT
Monsieur	DRUGUET	René	PLAN DE BAIX
Monsieur	ESTEOULLE	René	DIVAJEU
Monsieur	GAUDET	Jean Michel	FRANCILLON
Madame	GRANGEON	Solange	MONTOISON
Monsieur	JAY	Michel	BEAUFORT
Madame	LIARDET	Catherine	LIVRON
Monsieur	MACAK	Jean Pierre	LORIOLE
Monsieur	MACLIN	Benoît	MIRMANDE
Monsieur	MOREL	Loïc	FELINES
Madame	MOULINS-DAUVILLIERS	Geneviève	SOYANS
Madame	PARET	Muriel	GRANE
Madame	PASQUET	Noëlle	MORNANS

**Après dépouillement, les élus ci-dessus cités
sont élus membres du Bureau communautaire**

Point 3 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Cette élection se déroule au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Elle se réunit pour les ouvertures de candidatures et offres qu'elle doit enregistrer et choisit les entreprises attributaires ou déclare le marché infructueux (pour des travaux soumis à la procédure des marchés publics).

Pour la CCVD, cette commission est présidée par le Président ou son représentant ; elle est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Le Trésorier assiste également à la commission.

Il est proposé la liste suivante :

- Titulaires : René Estéouille, Francis Fayard, Jacques Fayollet, Jean Louis Hilaire et Claude Trichard
- Suppléants : Jean Marc Bouvier et Gilbert Pourret

Après avoir fait appel à candidatures pour compléter cette liste, sont candidats pour être suppléants : Madame Noëlle Pasquet et Messieurs Robert Arnaud, Daniel Gilles.

Après avoir constaté qu'aucune autre liste n'est présentée, la liste ainsi constituée de 5 titulaires et 5 suppléants est soumise au vote de l'assemblée.

Le Conseil :
- élit Messieurs René Estéouille, Francis Fayard, Jacques Fayollet, Jean Louis Hilaire et Claude Trichard, membres titulaires
- élit Madame Noëlle Pasquet et Messieurs Robert Arnaud, Jean Marc Bouvier, Daniel Gilles et Gilbert Pourret, membres suppléants

Point 4 Délégation du Conseil au Président

Monsieur Jean Serret passe la parole à Monsieur Jean Pierre Rochas, Directeur, pour présenter ce dossier.

Celui-ci explique que le CGCT énonce de nombreuses possibilités de délégations au Président. Il est proposé de ne pas les retenir toutes.

Celles n'étant pas du ressort du Président seront du ressort du Bureau.

Le Président propose ainsi de maintenir les délégations telles que présentées ci-dessous :

Délégation actuelle (délibérations 7/17-4-08/C et 11/25-10-11/C)
1) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont inscrits au budget et sous réserve que ces marchés et accords cadres soient placés sous le régime des marchés passés selon la procédure adaptée (MAPA) prévue par le Code des Marchés Publics
2) créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la C.C.V.D. ;
3) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
4) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
5) passation des commandes et règlements des honoraires, frais et émoluments des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, dans la limite des crédits inscrits à cet effet au budget ;
6) faire toute déclaration de vols, sinistres, dépôts de plaintes auprès des compagnies d'assurance et des autorités habilitées
7) adopter toute mesure nécessaire à la préservation des intérêts de la C.C.V.D.
8) consigner les sommes dues aux expropriés ou aux personnes préemptées à la Caisse des Dépôts et consignations conformément au Code de l'Expropriation ;
9) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, uniquement pour les locations approuvées une première fois par le Conseil communautaire et à condition financière équivalente
10) D'exercer, au nom de la communauté, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté de communes en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1 ^{er} alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil ;

Le Conseil :

- maintient dans un premier temps les délégations actuelles en l'état**
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Point 5 Délégation du Conseil au Bureau

Monsieur Jean Serret passe la parole à Monsieur Jean Pierre Rochas, Directeur, pour présenter ce dossier.

Ainsi qu'il vient d'être explicité, les propositions de délégations du Conseil au Bureau reprennent celles qui étaient en vigueur jusqu'à présent.

Madame Régine Chaléat (Eurre) demande des précisions sur l'article 6 qui mentionne que le Bureau « peut accepter des dons et legs grevés de conditions ou de charges ».

Il est précisé que le Président peut accepter les dons et legs non grevés de conditions et de charges ; par contre, il faut une délibération du Bureau pour les dons et legs qui sont grevés de conditions et de charges. C'est le sens de la proposition faite dans ce projet de délibération .

Le Président propose ainsi de maintenir les délégations telles que présentées ci-dessous :

Délégation actuelle (délibération 11/25-10-11/C)
<p>1. engager et lancer toute procédure de dévolution et d'attribution de marchés publics, de travaux, de fournitures, ou de services de toutes natures et qui ne sont pas conclus sous le régime des marchés passés selon une procédure adaptée, prévue par le Code des Marchés Publics.</p> <p>2. autoriser la passation et la signature de tout marché public qui ne revêt pas le caractère de marché passé selon une procédure adaptée, sous réserve que ces marchés portent sur des projets décidés et approuvés par le conseil communautaire de la CCVD ou par voie de délégation par son bureau et que leur financement soit assuré par l'inscription de crédits nécessaires au budget.</p> <p>passation et la dévolution de tout accord cadre et de tout avenant aux marchés précités, le cas échéant après avis de la commission d'appel d'offres si celui-ci est requis en vertu de la réglementation applicable".</p>
<p>3. décider :</p> <ul style="list-style-type: none"> o l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation de terrains ou autres immeubles o la cession des biens mobiliers ou immobiliers o de passer outre d'avis du service des Domaines le cas échéant <p>Le tout concernant des actes nécessaires aux projets dont la réalisation et le financement ont été décidés et approuvés par le Conseil de la CCVD</p>
4. aliéner les biens mobiliers au dessus de 4 600 € quel que soit le mode d'aliénation
5. conclure et réviser le louage ou le commodat des choses mobilières et immobilières
6. accepter des dons et legs grevés de conditions ou de charges
7. approuver les conventions avec les communes et tout autre organisme public ou privé pour des projets dont la réalisation et le financement ont été décidés et approuvés par le conseil communautaire
8. approuver et autoriser la passation de tous contrats ou actes avec tous organismes publics ou privés pour des opérations dont la réalisation et le financement ne nécessitent pas une approbation ou une décision préalable du Conseil de la C.C.V.D.
9. désigner des techniciens, cabinets d'études et/ou d'ingénierie, experts et hommes de l'art publics ou privés et notamment maîtres d'œuvre, conducteurs d'opération, concourant à l'exécution des projets dont la réalisation et le financement ont été décidés et approuvés par le Conseil de la C.C.V.D. et passation des marchés correspondants
<p>10. approuver et régler dans la limite des crédits affectés au budget à cet effet par le Conseil en dépenses imprévues, et au titre des fonds d'intervention économique et de faisabilité de dossier concernant l'aménagement et le développement économique du territoire de la C.C.V.D. ; sont compris dans ces dossiers d'aménagement et de développement économique ceux intéressant l'immobilier d'entreprises sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> o production d'une étude préalable démontrant la viabilité de l'entreprise o mise en place d'un dispositif précontractuel interdisant à la communauté de supporter toute charge financière imprévue pouvant résulter d'un abandon de l'opération, pour quelque cause que ce soit, par l'industriel au cours de la phase préliminaire du dossier o que l'opération envisagée s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses y compris toutes participations ou subventions publiques externes

Délégation actuelle (délibération 7/17-4-08/C)

11. virements de crédits budgétaires nécessaires de chapitre à chapitre dans la limite des crédits ouverts au budget en section de fonctionnement et de façon à ne modifier en aucun cas l'équilibre général et le montant total du budget voté par le Conseil
12. décider d'intenter les actions en justice devant toute juridiction administrative ou judiciaire, tant en 1^{ère} instance, qu'en appel ou en cassation, au nom de la CCVD ou de défendre la communauté dans les mêmes conditions dans les actions intentées contre elle et choix des conseils et défenseurs
13. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la CCVD à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande
14. décider l'acquisition à l'amiable ou la cessation des biens mobiliers ou immobiliers et décider de passer outre l'avis du service du domaine le cas échéant ;
15. procéder dans les limites fixées par le Conseil communautaire à la réalisation des emprunts et ouverture des lignes de crédits destinés au financement des investissements prévus par le budget et à passer à cet effet les actes nécessaires.
16. A retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
17. A passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
18. A résilier l'opération arrêtée,
19. A définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
20. A procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
21. Et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
22. Et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil :

- maintient dans un premier temps les délégations actuelles en l'état
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Point 6 Choix du mode de scrutin pour l'élection des membres du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale et vote des membres du CIAS

Concernant le mode de scrutin, Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Jean Marc Bouvier pour présenter ce sujet.

Il rappelle que le CIAS a été créé en 2013. Celui-ci comprend 19 membres dont :

- 9 sont élus par le conseil communautaire
- 9 sont nommés par arrêté du Président

La répartition des 9 sièges des élus est la suivante :

	POPULATION	%	
HAUT ROUBION	3 328	11%	1
GERVANNE / SYE	1 472	5%	1
BASSE VALLEE DE LA DROME	9 807	32%	3
CONFLUENCE	16 263	53%	4
TOTAL GENERAL	30 870		9

Il est proposé que l'élection de ces membres soit un scrutin de liste majoritaire à 2 tours.

Le Conseil décide d'élire les représentants au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) selon le mode de scrutin de liste majoritaire à deux tours.

Monsieur le Président propose une liste de noms respectant la répartition géographique :

Conseillers communautaires		
Confluence	4	Chantal BOYRON (Livron)
		Yvette DILLE (Loriol)
		Hanna FAURIEL (Loriol)
		Catherine LIARDET (Livron)
Basse Vallée de la Drôme	3	Robert ARNAUD (Grâne)
		Catherine BESSON (Allex)
		Jean-Marc BOUVIER (Montoisson)
Gervanne Sye	1	Béatrice MARTIN (Gigors-et-Lozeron)
Haut-Roubion	1	Geneviève MOULIN-DAUVILLIERS (Soyans)

Aucune autre liste n'étant présentée, ces personnes siégeront en tant que délégués communautaires au Conseil d'Administration du CIAS.

Suite au déroulement du vote,

Le Conseil décide d'élire les neuf délégués ci-dessus proposés qui composeront le collège des élus de la CCVD au CIAS.

Point 7 Délégations aux organismes extérieurs

Chaque conseiller communautaire ayant été destinataire de la note explicative présentant les organismes et le nombre de conseillers à désigner, le Président propose les désignations suivantes :

Organisme		Elus désignés
ABATTOIR DU DIOIS	1 titulaire ;	Serge Krier
ADEM (Association Départementale d'Economie Montagnarde)	1 titulaire ; 1 suppléant	Serge Krier Gilbert Pourret
AMORCE (Association des Maîtres d'Ouvrage des Réseaux de Chaleur et d'Energies)	1 titulaire ; 1 suppléant	Jean Marc Bouvier Robert Arnaud
AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel)	1 titulaire	Jean Marc Bouvier
BIOVALLEE (Association MARQUE)	4 titulaires ;	Jean Serret, Robert Arnaud, Francis Fayard, Yves Pervier
BIOVALLEE (comité pilotage)	4 titulaires ;	Robert Arnaud, Olivier Bernard, Jean Marc Bouvier, Jean Serret
CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs)	1 titulaire ; 1 agent CCVD	Jean Serret Nicole Bitoun
CALD (Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme)	1 titulaire ; 1 suppléant	Jacques Fayollet Jean Marc Bouvier
CLE (Commission Locale de l'Eau)	1 titulaire ; 1 suppléant	Gérard Crozier Claude Aurias

Organisme		Elus désignés
CLE de la Molasse Miocène	1 titulaire ; 1 suppléant	Gérard Crozier Claude Aurias
CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)	3 titulaires ;	Chantal Boyron, Yvette Dille, Béatrice Martin
CNAS (Centre National d'Action Sociale)	1 titulaire ; 1 agent CCVD	Robert Arnaud Séverine Renault
COMITE CONSULTATIF DE SUIVI DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DES PPRI	4 titulaires ; 1 suppléant	Claude Aurias, Olivier Bernard, Gérard Crozier, Manuel Vaucouloux Daniel Gilles
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	1 titulaire ;	Olivier Bernard
COMMISSION PLURIPARTITE /	5 titulaires ;	Régine Chaléat, Jean Louis Hilaire, Catherine Jacquot, Yves Pervier, Gilbert Pourret
COMITE CONSULTATIF	1 titulaire	Jean Serret
EPORA (établissement public foncier)	1 titulaire ; 1 suppléant	Claude Aurias Olivier Bernard
HUGUENOTS (Association Nationale des Huguenots)	1 titulaire ; 1 suppléant	Jean Louis Hilaire Yves Pervier
IVDD (Initiative Vallée de la Drôme / Diois)	2 titulaires ; 2 suppléants	Francis Fayard, Yves Pervier Muriel Paret, Guy Audras
LEADER (comité de pilotage)	2 titulaires ; 2 suppléants	Jean Louis Hilaire, Béatrice Martin Robert Arnaud, Yves Pervier
MISSION LOCALE / PARTENAIRES	3 titulaires ;	Jean Michel Chagnon, Geneviève Moulins-Dauvilliers, Muriel Paret
OFFICE TOURISME LIVRON	1 titulaire ; 1 suppléant	Yves Pervier Jean Louis Hilaire
PARC DU VERCORS	1 titulaire ; 1 suppléant	Gilbert Pourret Yves Pervier
RAM DES 3 VALLEES	2 titulaires	Béatrice Martin, Catherine Mathieu
RTES (réseau des territoires pour l'économie sociale et solidaire composée actuellement de 105 collectivités (région, département, intercommunalités, villes)	1 titulaire ;	Francis Fayard
SEML (Société d'Economie Mixte)	8 titulaires	Robert Arnaud, Jean Marc Bouvier, Bertrand Delalle, Francis Fayard, Catherine Jacquot, Serge Krier, Loïc Morel, Yves Pervier
SMB Véore et Barberolle	3 titulaires ; 3 suppléants	Gérard Crozier, Vanessa Desailoud, Claude Trichard Jean Marc Bouvier, Bernard Carrerès, Guillaume Venel
SMBRJ (Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron)	3 titulaires ; 3 suppléants	Gérard Crozier, Jean Michel Gaudet, Daniel Gilles Jean Louis Hilaire, Loïc Morel, Noëlle Pasquet
SMDVD (Syndicat Mixte de Développement de la Vallée de la Drôme)	6 titulaires ; 6 suppléants	Robert Arnaud, Francis Fayard, Serge Krier, Béatrice Martin, Yves Pervier, Jean Serret Catherine Mathieu, Daniel Gilles, Isabelle Picchi, Jean Michel Chagnon, Jean Pierre Macak, Fabien Planet

Organisme		Elus désignés
SMRD (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et ses affluents)	10 titulaires ; 10 suppléants	Philippe André, Claude Aurias, Olivier Bernard, Gérard Crozier, René Estéouille, Michel Favre, Jacques Fayollet, Serge Krier, Manuel Vaucouloux, Guillaume Venel Guy Audras, Christian Bonnet, Pierre Boutarin, Jean Michel Chagnon, Christophe Combe, Bertrand Delalle, Bernard Fangeat, Daniel Gilles, Bernard Magnon, Gilbert Pourret
SYTRAD	4 titulaires ; 4 suppléants	Robert Arnaud, Claude Aurias, Jean Louis Hilaire, Catherine Liardet Gilbert Pourret, Catherine Jacquot, Jean Marc Bouvier, Guillaume Venel

Une délibération par organisme sera rédigée.

Accord du Conseil

Point 8 Retrait de 6 communes du canton de Bourdeaux

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

Ressources humaines

Point 9 Avancement de grades 2014 – création de postes

Monsieur Robert Arnaud informe que des propositions d'avancement ont été faites suite à l'évaluation 2013 pour les agents remplissant les conditions d'ancienneté. Ces tableaux d'avancement ont été proposés par le Président de la CCVD à la Commission Administrative Paritaire du CDG 26 pour 2014.

La CAP ayant rendu un avis favorable à ces avancements, il propose à l'Assemblée de créer les postes correspondants afin de permettre la nomination des agents concernés par ces avancements.

Le Conseil décide de :

- **supprimer un poste d'Attaché territorial à temps complet créé par délibération n° 10 du 24/06/2002, et créer un emploi de d'Attaché principal à temps complet ; fonctions : Direction du pôle solidarités**
- **supprimer un poste d'Animateur principal 2e cl. à temps complet créé par délibération n° 4 du 13/04/2011, et créer un emploi de d'Animateur principal 1ère classe à temps complet ; fonctions : conservateur de la réserve naturelle.**
- **supprimer un poste d'Animateur principal de 2e classe à temps complet, créé par délibération n° 6 du 19/10/2010, et créer un emploi d'Animateur principal de 1ère classe à temps complet ; fonctions : Direction des relais d'assistantes maternelles.**
- **supprimer un poste de Technicien principal de 2e classe à temps complet créé par délibération n° 9 du 25/09/2007, et créer un emploi de Technicien principal de 1ère classe à temps complet ; fonctions : Responsable d'exploitation service gestion des déchets.**

- supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2e classe à temps complet créé par délibération n° 9 du 07/11/2013, et créer un emploi de Rédacteur territorial (catégorie B) à temps complet ; fonctions : secrétaire de mairie itinérante.
- supprimer un poste d'Adjoint Administratif territorial de 2e classe à temps complet créé par délibération n° 1 de 9/06/2011, et créer un emploi d'Adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps complet ; fonctions : Assistante administrative service accueil de la petite enfance.
- supprimer un poste d'Adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet créé par délibération n° 3 du 16/10/2012, et créer un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2e classe à temps complet ; fonctions : agent du service technique - environnement - espaces verts mutualisés.
- supprimer un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet créé par délibération n° 3 du 19/09/2006, et créer un emploi d'Agent de maîtrise principal à temps complet ; fonctions : Garde - animateur de la réserve naturelle.
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, sont inscrits au budget de la collectivité.

Point 10 Autorisation au Président pour le recrutement des non titulaires (remplacement et accroissement d'activités)

Monsieur Robert Arnaud explique que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents non titulaires pour le remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, pour un accroissement temporaire d'activité ou pour un accroissement saisonnier d'activité.

Il propose donc d'autoriser le Président à recruter ces agents non titulaires selon les besoins.

Le Conseil :

- autorise M. le Président pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'Article 3 de la loi du 26 janvier 1984 :
 - article 3-1 : remplacement d'agent fonctionnaire ou contractuel indisponible
 - article 3 1°) : accroissement temporaire d'activité
 - article 3 2°) : accroissement saisonnier d'activité.
- charge le Président de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil.
- prévoit à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

La séance est levée vers 20h45.

Fait à Crest, le 21 mai 2014

Le Président,

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRET
DU VAL DE DROME**
B. P. 331
26402 CREST Cedex
Tél. 04 75 25 43 82 - Fax 04 75 25 44 96

